

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Bibliothèque Curieuse Historique Et Critique, Ou Catalogue Raisonné De Livres Difficiles A Trouver

Clement, David

Leipsic, 1759

Thomas Erpenius.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1035

THOMAS ERPENIUS.

סדר הניקור הנגלה. Hoc est Arcanum Punctationis revelatum. Sive De Punctorum Vocalium & Accentuum apud Hebraeos vera & germana

„accurate.“ Il croit qu'il faut nommer notre Auteur *Ernesius*; mais il se trompe. Il s'est nommé constamment *Ernstius* sur le Titre de ses Ouvrages. Mr. *De Colomiez* a fort bien corrigé un défaut des Epîtres de Mr. *De Saumaise*, dans ses Oeuvres, imprimées à Hambourg, par les soins de Mr. *Fabricius*, en 1709. in 4to. p. 348. où il dit: „*Ernestus*, lege „*Ernstius*. „

On a conservé l'année 1636. dans la Designatio Librorum *Petri Scavenii*, Hafniae 1665. in 4to. p. 273. mais on y a mis ce Livre parmi les in 12mo. *Albertus Bartholinus* dit aussi, dans sa Bibliotheca Danica, p. 53. que ce Livret est in 12mo. mais il y ajoute une autre date. (1639.) Peut-être trouve-t-on des dates différentes sur les Titres de cette Edition. Mr. *Otto* a cité l'Edition de 1636. dans la Préface du Tome V. de son Thesaurus Juris Romani, Trajecti ad Rhen. 1735. in Fol. p. 37. & il a inféré ces deux Livres d'Observations, dans le même Tome, p. 1121. --- 1164.

Thomas Crenius cite un autre Ouvrage de notre Auteur, qu'il dit être rare, dans ses Animadversionum Philologicarum P. IX. p. 65. 66. & P. XVI. p. 204. 205. C'est son „Introductio ad veram vitam, „Sorae, 1649. in 8vo.“ *Albert. Bartholinus* approuve cette Edition, dans sa

Bibliotheca Danica, p. 54. & y ajoute une autre Edition de Sora, 1643. in 8vo.

Crenius assure dans le même Ouvrage, P. III. p. 25. que le Traité de notre Auteur intitulé *Aristarchus Philosophicus*, est fort-rare. Mr. *Vogt* le confirme, dans son Catal. Librorum rariorum, p. 265. On les suit, dans la Bibliotheca *Danielis Saltbenii*, Regiomonti, 1751. in 8vo. p. 578. *Joh. Mollerus* nous donne une idée de cet Ouvrage, dans ses Hypomnemata ad Librum *Alb. Bartholini* de Scriptis Danorum, Hamb. 1699. in 8vo. p. 239. en ces termes: „Σέφος Ἄσοπος; „seu Diss. posthuma de Re summa omni- „umque difficillima, nempe vera Philo- „sophia, Vocisque huius Ufu & Abusu, „profanis Philosophis, non sine gravi Con- „silio, opposita, edita a *Joach. Hennin- „gio*. Hamb. 1665. in 8vo. Quae Edi- „tio, Oesternione saltem primo recuso, sub „novo *Aristarchi Philosophici* Titulo, ibid. „An. 1678. denuo venum est exposita. „ Il y ajoute ces mots: „Liber ingentem „spirat Verae Pietatis Zelum, sed in *Ari- „stotelem*, contra quem omnia Vett. & „Recentiorum Convitia studiose coacer- „vat, paulo est iniquior. „

Mr. *Reimann* s'est trompé, quand il a dit, dans son Historia Literaria derer Teutschen, T. I. Halle, 1721. in 8vo. p. 345. que *Henri Ernstius* avoit été Pro- fesseur

mana Antiquitate, Diatriba, in lucem edita à *Thoma Erpenio*. Lugduni Batavorum, apud *Johannem Maire*. 1624. in 4to. Pagg 332. Sans l'Épître Dédicatoire, la Préface & la Table des Chapitres. *Edition rare.* (63)

esseur à Helmstaedt. Il étoit de cette Ville-là, mais il n'y a jamais été Professeur. Écoutez là dessus Mr. *Mollerus*, dans ses Hypomnemata, que l'on trouve à la suite de *Bartholini* Bibliotheca Danica, Hamb. 1716. in 8vo. p. 237. „*Heur. Erpsius*, Helmstadiensis, d. 16. „Febr. natus, J. U. D. & post reditum ex „Itinere ad Germanos, Gallos, Anglos, „Italos & Belgas, Literario, in Acad. Sorana, ab An. 1635. Professor, tandem „vero *Frid. III. R. Dan.* Aulae atque Cancellariae, ab An. 1661. Consil. Supremique Tribunalis Assessor, Codici etiam „Juris Danorum novissimi concinnando „adhibitus. Jctus ob pietatem Eruditam commendatissimus, Hafniae d. 7. „April. An. 1665. aet. 63. expiravit. „

(63) Catalogus Librorum Petri Goffe, Hagae-Com. 1744. in 8vo. p. 229. Bibliotheca anonymiana, ibid. ap. II. Beauregard, 1745. in 8vo. p. 100.

Louis Cappel le jeune, Professeur en Langue Hébraïque dans l'Université de Saumur, aiant embrassé l'opinion d'*Elie Levite* sur la nouveauté des Points-Voyelles & des accents des Hébreux, n'en attribua l'invention ni à *Adam*, ni à *Moyse*, ni à *Esdras*; mais il s'efforça de prouver, qu'ils avoient été inventez par les Maf-

ERROR.

retes, environ cinq cents ans après la naissance de *J. Christ*. Il composa pour cet effet le Traité dont il s'agit à présent. Il y remonte jusqu'à l'origine de la question qu'il avoit dessein de traiter. Il y rapporte les divers sentimens des Rabbins & des Chrétiens sur cette matiere: & conclut en ces termes: p. 3. „Omnia „itaq; animo diligentius volventi mihi „visa est *Eliae* (*Levitae*) de Punctorum „recens à Masorethis inventorum novitate sententia vero omnino consentanea; „diversa verò illi opposita sententia, de „eorum ab ipsius *Mosis* vel *Esdrae* seculo „repetita Antiquitate, non modo à verò, „sed ab omni veri specie penitus aliena, „planeque abhorrens. „

Il nous donne p. 5. le précis de cette *Diatribè*, en ces termes: „Erunt autem „huius nostrae Disputationis partes in „universum duae, quarum priore κα- „τασκευαστική ea proponam argumenta, „quibus suaderi & effici posse videtur „textum Vet. Test. Hebraicum non „fuisse ullis vocalium aut accentuum notulis distinctum atque signatum, nisi „circa vel post annum à *Christo* nato quingentesimum, ac proinde omnino verisimilem esse *Eliae*, aliorumque Judaeorum sententiam, qui asserunt excogitatos esse à Masorethis hosce Apiculos, quibus hodie videmus textum Hebraicum „cum

„cum Vet. Test. distinctum, & conso-
 „nantibus (quibus solis sacer textus an-
 „tea describatur) ab iis esse additos
 „post illum Christianae aerae annum. Po-
 „steriore verò parte ἀνατηναισικῆ, ad-
 „ducam rationes omnes quas ubique ob-
 „servare haecenus mihi licuit, quibus an-
 „tiquitatis Punctorum patroni causam su-
 „am confirmare se posse putant, easque,
 „ut potero, diluere ac refellere studebo:
 „simulque ostendam, immotam nihilo-
 „minus manere sacri textus Hebraici au-
 „thoritatem. „

Il déclare p. 4. qu'il n'est pas le pre-
 mier qui ait suivi l'opinion d'*Elie Levite* ;
 mais que *Luther*, *Pellican*, *Munster*, *Fa-
 gius*, *Mercerus*, *Martinius*, *Scaliger*, *Ca-
 saubon*, *Drusus*, *Reuchlin*, *Pic* de la
Mirandole, *Mafius*, & d'autres ont em-
 brassé ce Système avant lui. Cela n'empê-
 cha pas, qu'il ne craignit de mettre ce Li-
 vre au jour. Il envoya son Manuscrit à
Thomas Erpenius Professeur ès Langues
 Orientales à Leyden, & le pria de lui dire
 s'il le jugeoit digne de la lumière, ou s'il
 croioit qu'il le falut condamner à des té-
 nebres éternelles. *Erpenius* répondit à
Louis Cappel, qu'il étoit bien éloigné de
 croire qu'il falut supprimer un Ouvrage
 aussi solide & aussi savant que celui-ci ;
 qu'au contraire, il ne pourroit s'empê-
 cher de le faire imprimer le plutôt qu'il
 lui seroit possible. Il exécuta en effet
 son dessein peu de tems avant sa mort :
 & le publia sous son nom, déclarant que
 l'Auteur avoit des raisons graves de res-
 ter caché ; mais qu'il prenoit cet Ou-
 vrage sous sa protection, soit par rapport

à son Auteur avec qui il avoit contracté
 des liaisons d'une étroite amitié, soit à
 cause de sa bonté intrinsèque. *Erpenius*
 se prêta d'autant plus volontiers à ce tra-
 vail, qu'il étoit du même sentiment que
Cappel, & qu'il avoit déjà défendu pu-
 bliquement cette Opinion, seize ans au-
 paravant, dans une grande Assemblée
 de Savans & d'étudiants.

Thomas Erpenius n'ayant pas eu le tems
 de se charger de la correction des épreu-
 nes de cette Edition, y remarqua un
 grand nombre de fautes, dont il a don-
 né la liste à la fin du Volume, dans un
Errata, sur lequel il faudra que chacun
 corrige son Exemplaire, afin de préve-
 nir les obstacles qu'il rencontreroit dans
 son chemin, s'il entreprenoit la Lecture
 de ce Volume sans cette précaution.

Vint-quatre ans après la publication
 de cet Ouvrage, *Jean Buxtorf* le Fils,
 Professeur en Langue Hébraïque dans
 l'Université de Bâle, s'éleva publique-
 ment contre l'opinion de *Louis Cappel* :
 & lui opposa un Traité intitulé : „Tracta-
 „tus de Punctorum vocalium & Accen-
 „tuum in Libris Veteris Testamenti He-
 „braicis origine, antiquitate & authori-
 „tate. Basileae, 1648. in 8vo.„ *Cappel*
 ne se rendit pas aux raisons de son Ad-
 versaire, il mit la main à la plume pour
 les refuter ; mais quoiqu'il vécut encore
 environ dix ans après la publication du
 Livre de *Buxtorf*, il ne fit rien imprimer
 pour sa Défense.

Ce n'est que dix ou onze ans après sa
 mort, que *Louis Cappel* son Fils, fit
 réim-